



Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
Mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse

Note d'étape sur l'expérimentation au 31 DECEMBRE 2010

DOSSIER : AP1_n°121 AXE 2 PROGRAMME 1

Intitulé du projet : « Accompagnement et suivi de l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap »

Evaluateur du projet : GIP Aix Marseille

Porteur du projet : Université Paul Cézanne, Aix Marseille III

1. RAPPEL DES OBJECTIFS ET DES MODALITES OPERATIONNELLES DE L'EXPERIMENTATION

La POIP (plate-forme d'orientation et d'insertion professionnelle) de l'Université Paul Cézanne met en œuvre en lien avec la Cellule handicap du Bureau de la Vie étudiante de l'Université depuis la rentrée universitaire 2009-2010 une expérimentation en vue de **faciliter l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap**.

Cette expérimentation retenue après appel à projet national du haut commissaire à la jeunesse n'a pu commencer à réellement se mettre en place qu'à l'issue de l'acceptation écrite reçue le 28 décembre 2009.

Les étudiants se signalent au Bureau de la Vie étudiante, par le biais d'une fiche de besoin remise à l'inscription (en 2009-2010/ 107 étudiants, en **2010-2011/ 160 étudiants**). Ils sont répartis géographiquement sur les 3 principaux sites de l'Université sur Aix en Provence et Marseille.

Les modalités opérationnelles de l'expérimentation se déclinent de la façon suivante :

1. la désignation d'un référent dédié au sein de la POIP.
2. des modules de coaching spécifiques aux handicapés
3. des documents d'aide à l'insertion professionnelle
4. un espace dédié sur le site web de la Plate-forme
5. un forum pluridisciplinaire de recruteurs potentiels
6. une communication appropriée : vidéos/témoignages d'étudiants en situation de handicap insérés dans la vie active.
7. Signature de partenariats avec des organismes spécialisés dans l'accompagnement de l'handicap.
8. Actions de sensibilisation des managers d'entreprises à la réglementation relative à l'égalité professionnelle.

Au regard des résultats très positifs après un an et demi d'expérimentation (augmentation très significative du nombre d'étudiants suivis par le référent handicap, les recrutements en stages ou en emplois...), ces différentes actions doivent être pérennisées, inscrites dans le projet d'établissement de l'Université et développées.

2. ETAT D'AVANCEMENT ET PREMIERS RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2010

Préambule

Les étudiants en situation de handicap bénéficient au travers de la cellule handicap d'un accompagnement dans le déroulement de leurs études, cette expérimentation permet à présent de les accompagner dans leur insertion professionnelle que ce soit pour la (re)définition de leur projet professionnel, leur entrée en stage, en contrat d'alternance ou en emploi. La loi de 2005, notamment sur l'obligation d'embauche de 6% de personnes handicapées pour les entreprises, réajustée en 2009, facilite ces démarches.

- Désignation d'un référent handicap dédié à l'insertion professionnelle :

Le référent handicap pour l'insertion professionnelle (au sein de la POIP) a été désigné en novembre 2009. Il dispense des conseils d'orientation ou de réorientation, il prépare aux techniques de recherche d'emploi, il accompagne la recherche de stages et d'emplois, il informe sur la législation, il établit un relais avec les organismes spécialisés dans l'insertion professionnelle des personnes handicapées, il établit des réseaux d'entreprises handicap accueillantes. (41 étudiants pris en charge à ce jour)

- Coaching spécifique aux handicapés

Suite appel à candidature, un organisme partenaire de l'Université, Hanploi, a été désigné pour effectuer les ateliers de coaching (1^{er} atelier le 10 février 2011 à l'occasion de la journée HandiValide).

- Documents d'aide à l'insertion professionnelle :

- Guide pratique de l'étudiant en situation de handicap édité par la Cellule Handicap (2 pages consacrées à l'insertion professionnelle)

- Fiche pratique « réussir son insertion professionnelle avec un handicap » en collaboration avec les partenaires (mise à disposition en février 2011)

- Espace dédié sur le site web de la POIP :

Un espace dédié handicap, coordonnées du référent, mise en ligne de liens utiles pour les étudiants dans leur recherche de stages et emplois, de liens avec les partenaires, de certaines offres prioritaires, de l'actualité...

Depuis la rentrée 2010, l'espace handicap a été refondu avec une entrée facilitée dès la page d'accueil, des témoignages (écrits et vidéos), des offres, une actualité plus riche...(456 visites en 2009-2010, 494 visites d'août à décembre 2010, donc une forte augmentation)

- Un forum pluridisciplinaire de recruteurs potentiels :

Le forum organisé en décembre 2009 avait révélé 80 % d'étudiants satisfaits et certains ont trouvé par cette initiative un stage. Ce forum stages-emplois handicap à l'Université est donc reconduit en 2010-2011 (le 10 février 2011) avec la participation des partenaires dédiés à l'insertion professionnelle des personnes handicapées et une plus large représentation des entreprises. Il sera suivi d'une table ronde avec un représentant du ministère,, sur les difficultés en matière d'emploi et handicap et sur les éventuelles solutions pouvant y être apportées.

La mobilisation de l'Université dans ce domaine a permis sa participation à deux autres forums emplois (le 15 novembre 2010, forum organisé par l'AGEFIPH sur Marseille et le 17 novembre forum organisé par la Communauté du Pays d'Aix)

- **Communication appropriée :**

Clips vidéo réalisés par la Cellule Handicap (simulation d'un entretien de recherche de stage réalisé précédemment avec une étudiante malentendante) en décembre 2009

Vidéos/témoignages, réalisés en décembre 2010, d'étudiants en situation de handicap insérés dans la vie active témoignant de leur expérience pour encourager les autres. Ces vidéos ont été mises en ligne sur le site de la POIP en janvier 2011.

Il est prévu un passage **presse** lors du forum et sur **TV** handicap

Réalisation d'une affiche présentant les actions de la POIP en matière de handicap (novembre 2010)

- **Signature de partenariats avec des organismes spécialisés dans l'accompagnement de l'handicap :**

- Signature de conventions de partenariats dans le cadre de l'handicap avec AGEFIPH, CAP EMPLOI, URAPEDA, APEC, HANPLOI

- Convention avec un réseau d'entreprises handi-accueillantes (IMS) : fiche de candidature soumise aux étudiants et proposées par le partenaire aux entreprises (partenariat formalisé en février 2011 mais actif depuis un an)

- Nouveau partenariat établi avec ALTHER (branche de l'AGEFIPH) qui offre un réseau d'entreprises tant pour les stages que les emplois : fiche de candidature soumise aux étudiants et proposées par le partenaire aux entreprises.

- **Actions de sensibilisation des managers d'entreprises à la réglementation relative à l'égalité professionnelle :**

Les actions prévues visant à sensibiliser les entreprises sont déjà effectuées par nos partenaires, aussi un réajustement par rapport au projet initial a été nécessaire à la rentrée 2010:

- des petits déjeuners étudiants/entreprises de la Région (ciblées par rapport au terrain de stage ou d'emploi qu'elles peuvent offrir et par rapport aux formations des étudiants participants).

- un courrier envoyé aux entreprises de la Région présentant l'action de l'Université Paul Cézanne en matière de handicap et d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants handicapés avec une rapide présentation des domaines d'enseignement.

3. COMMENTAIRES ET CONCLUSION

Selon les dire de partenaires comme l'AGEFIPH et Cap Emploi, 86 % de la population handicapée n'accède pas à une formation d'enseignement supérieur, cependant nous assistons à une avancée ces dernières années avec une génération de jeunes qui entrent à l'Université et poursuivent leurs études jusqu'à Bac +5.

Ainsi arrive actuellement sur le marché du travail une **génération d'étudiants handicapés diplômés et qualifiés** pouvant prétendre à des postes d'emplois cadres.

Le référent handicap désigné au sein de la POIP est identifié tant par les étudiants que par les partenaires ou recruteurs éventuels.

L'organisation de forums au sein de notre Université ou la participation à des forums extérieurs est un atout indéniable pour nos étudiants leur permettant d'être en contact avec des entreprises et des organismes spécialisés.

Il est à noter que le stage est de plus en plus présent dans nos formations, c'est un moyen de découvrir un milieu professionnel et souvent un tremplin pour un accès à l'emploi.

Les étudiants handicapés en étaient souvent exclus, or aujourd'hui grâce à ces actions contenues dans l'expérimentation « Hirsch » et aux partenariats développés avec les organismes spécialisés dans l'insertion professionnelle des personnes handicapées, leurs démarches s'en trouvent facilitées et leur projet professionnel mené à bien.

Au 31 décembre 2010, l'Université Paul Cézanne ne peut que se féliciter de son action en matière de handicap, l'expérimentation « Hirsch » a permis d'y ajouter la mission d'insertion professionnelle. Ainsi elle peut intervenir sur tous les fronts pour accompagner l'étudiant de son entrée à l'Université jusqu'à son entrée sur le marché de l'emploi. Il est vrai que depuis la loi LRU de 2007 l'insertion professionnelle est une mission prioritaire de l'Université mais en matière de handicap elle revêt un caractère particulier qui nécessite des démarches spécifiques (demande de RQTH) et un réseau particulier d'entreprises handicapantes, tout comme un suivi et une approche de l'étudiant qui demande beaucoup de psychologie. Les techniques de recherche d'emploi doivent être elles-aussi adaptées et les ateliers de coaching spécifiques ont toute leur place et un réel intérêt.

Ce projet a avancé rapidement ces derniers mois mais nécessite une année supplémentaire pour confirmer ses résultats et pouvoir être une démarche à suivre pour les autres universités, notamment dans notre région à l'heure de la fusion des trois universités. Ce pourrait être inscrit dans la politique d'établissement d'Aix-Marseille Université.

CERTIFICAT : (ne fera pas l'objet d'une publication)

Je soussigné, Marc PENA, Président de l'université Paul Cézanne Aix Marseille3, structure porteuse du projet AP1_n° 121, certifie exact l'ensemble des informations figurant sur le présent document.

Signature :

Le Président

Marc PENA

